

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

EPSF
Établissement public de sécurité ferroviaire

Décision du 29 mai 2013 portant délégation de signature au directeur des autorisations, au directeur des référentiels, au directeur des contrôles, à l'adjoint au directeur des référentiels, à l'adjoint au directeur des contrôles et au chargé du projet « licences de conducteur de train » (EPSF)

NOR : TRAT1318900S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'EPSF,

Vu le décret n° 2006-369 du 28 mars 2006 relatif aux missions et aux statuts de l'Établissement public de sécurité ferroviaire ;

Vu la délibération n° 10 du conseil d'administration de l'Établissement public de sécurité ferroviaire du 28 mars 2012 ;

Vu la décision relative à la nouvelle organisation générale de l'EPSF du 2 mai 2012,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Laurent CEBULSKI, directeur des autorisations pour les décisions relatives aux modifications de la partie B du certificat de sécurité d'entreprise ferroviaire, aux autorisations de mise en exploitation commerciale de systèmes et sous-systèmes ferroviaires substantiellement modifiés.

Article 2

Délégation de signature est donnée à M. Laurent CEBULSKI, directeur des autorisations pour les décisions relatives aux autorisations exceptionnelles, aux certificats d'immatriculation.

Article 3

Délégation de signature est donnée à M. Laurent CEBULSKI, directeur des autorisations, et à M. Michel CORDEBAR, chargé du projet « licences de conducteur de train » par décision du directeur général du 8 juillet 2011, pour les décisions relatives à la délivrance des licences de conducteur de train.

Article 4

Délégation de signature est donnée à M. Samuel BONNIER, directeur des contrôles, à M. Jean-Claude BELLI, adjoint au directeur des contrôles pour la mise en œuvre du programme de contrôles.

Article 5

Délégation de signature est donnée à M. Laurent CEBULSKI, directeur des autorisations, M. Hubert BLANC, directeur des référentiels, et M. Samuel BONNIER, directeur des contrôles, pour toute autorisation, décision et avis de nature technique en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur général et dans la limite de leurs attributions respectives.

Article 6

Délégation de signature est donnée à M. Éric LAGAIZE, adjoint au directeur des référentiels en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur général ou du directeur des référentiels et à M. Jean-Claude BELLI, adjoint au directeur des contrôles, en cas d'urgence ou d'empêchement du directeur général ou du directeur des contrôles pour toute autorisation, décision et avis de nature technique dans la limite de leurs attributions respectives.

Article 7

La décision du 25 avril 2012 du directeur général, publiée au *Bulletin officiel* du ministère chargé des transports sous le numéro DEVT1242426S est abrogée.

Article 8

Cette décision entre en vigueur à compter du 1^{er} juin 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait, le 29 mai 2013.

Le directeur général de l'EPSF,
D. HUNEAU